



FONDATION RÉTRIBUTION À PRIX
COÛTANT DU COURANT
INJECTÉ (RPC)
RAPPORT ANNUEL 2011

Table des matières

Rapport du président du conseil de fondation et du directeur	2
Rétribution à prix coûtant du courant injecté	5
Chiffres de la production et de la rétribution	5
Installations en service	6
Portrait d'une installation photovoltaïque	7
Entretien	9
Prix du marché	12
Portrait d'une installation au biogaz	13
Financement des frais supplémentaires (FFS)	15
Portrait d'une installation éolienne	17
Activités supplémentaires de la Fondation RPC	19
Couverture des risques en géothermie	19
Appels d'offres publics	20
Portrait d'une centrale hydraulique	21
Remboursement aux gros consommateurs	23
Renaturation des eaux	23
La fondation en bref	24

Glossaire

Abréviations

RPC: rétribution à prix coûtant du courant injecté

FFS: financement des frais supplémentaires

AOC: appels d'offres concurrentiels

Unités de mesure

Puissance

kW = kilowatt (10^3 watt) = 1000 W

MW = mégawatt (10^6 watts) = 1 million de W

Energie

kWh = kilowattheure

MWh = mégawattheure (10^3 kWh) = 1000 kWh

GWh = gigawattheure (10^6 kWh) = 1 million de kWh

TWh = térawattheure (10^9 kWh) = 1 milliard de kWh

Facteurs de conversion

1 kWh = $3.60 \cdot 10^6$ joules (J)

1 J = $277.8 \cdot 10^{-9}$ kWh

Rapport du président du conseil de fondation et du directeur

Chère lectrice, cher lecteur,

Quels événements ont marqué l'année 2011 en Suisse? Votre réponse à cette question comprend certainement des mots-clés tels que Fukushima, sortie du nucléaire, Stratégie énergétique 2050, énergies renouvelables, déblocage de la RPC, extension du réseau électrique ou sécurité d'approvisionnement.

Le débat sur l'énergie a effectivement marqué l'année 2011. La question de l'approvisionnement énergétique futur a généré une dynamique soudaine qui soulève actuellement plus d'interrogations qu'elle ne fournit de réponses. La disponibilité garantie et durable de l'électricité est un facteur essentiel de cette équation. Pour ce qui est de la réorientation de l'approvisionnement énergétique, il ne s'agit pas de définir uniquement des objectifs précis, mais aussi les moyens à employer pour atteindre ces objectifs. Ces questions sont d'une importance cruciale pour notre société et notre économie et elles font encore l'objet de nombreuses discussions. De nouvelles lois entreront probablement en vigueur à partir de 2015. Ce qui est déjà certain en revanche, c'est que nous serons davantage amenés à utiliser l'énergie de manière réfléchie et à l'économiser.

Des études réalisées par la Confédération ont permis de déterminer des objectifs quantitatifs pour le secteur de l'électricité. Alors que l'actuelle loi sur l'énergie préconise un objectif de 5400 GWh par an de courant supplémentaire produit à partir de sources d'énergie renouvelables, les besoins atteignent 24 000 GWh dans les nouveaux scénarios envisagés. Les avis restent partagés sur les potentiels de développement des diverses technologies.

La production supplémentaire d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables doit être accompagnée par des mesures de même ampleur visant à gagner en efficacité. Seules ces mesures permettront de fonder l'intégralité de la production d'électricité sur les sources d'énergie renouvelables d'ici 2050. N'oublions pas que l'électricité ne représente que 25% environ de la consommation finale d'énergie en Suisse. Le pays consomme encore beaucoup plus d'énergie, et en premier lieu des énergies fossiles, pour la circulation routière et le chauffage des bâtiments.

Le débat sur l'énergie a également eu un impact sur la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). Les nouvelles annonces ont littéralement explosé en 2011. Alors que 2549 et 2999 annonces avaient été enregistrées respectivement en 2009 et 2010, le nombre de nouvelles annonces a connu une hausse exponentielle à 9229 en 2011. Cette tendance ne faiblit pas en 2012. Près d'un millier d'annonces en moyenne ont été reçues chaque mois au cours des cinq premiers mois de l'année. L'«effet Fukushima» tant évoqué perdure donc pour la RPC.

Situation de la RPC fin 2011

21 122 demandes de subvention RPC au total avaient été déposées et examinées par Swissgrid à la fin de l'année. 4867 projets ont reçu un avis positif et 15 606 ont été placés sur la liste d'attente. Les 649 annonces restantes ont été soit retirées, soit refusées parce qu'elles ne remplissaient pas les critères d'admission.

Parmi les projets qui ont reçu un avis favorable, 3073 installations sont déjà en service. Elles totalisent un potentiel de production annuel de 1056 GWh. Par conséquent, l'objectif

de 5400 GWh fixé pour 2030 est aujourd'hui déjà atteint à 20%. La RPC est sur le bon chemin.

Près de 86% des installations en service sont des installations photovoltaïques d'une puissance installée de 58.5 MW, soit seulement 21% de la puissance installée totale des installations bénéficiant de la RPC. Les technologies dominantes restent les 244 centrales hydrauliques et les 173 installations de biomasse avec une puissance installée respective de 110 MW et 91 MW.

En l'occurrence, c'est la puissance disponible (en MW) et non pas la production annuelle d'énergie (en MWh) qui est déterminante pour l'exploitation stable du réseau. Ce fait est d'une importance capitale. L'énergie excédentaire produite à partir de sources d'énergie renouvelables doit être provisoirement stockée pour alimenter le réseau lorsque la production d'électricité est insuffisante. Or, pour ce faire, il faut disposer de capacités de stockage suffisantes et d'un réseau puissant. Ces conditions doivent être réunies pour que l'approvisionnement en électricité soit garanti.

1552 installations totalisant un potentiel de production de 1720 GWh sont actuellement «à l'étude» ou «en construction». Leur demande de subvention a été acceptée, mais elles ne sont pas encore en service. Selon la technologie employée, les auteurs de projets qui reçoivent un avis positif se voient accorder un délai de plusieurs années jusqu'à la présentation du permis de construire et/ou la mise en service. Le délai imparti jusqu'à l'annonce de la progression du projet, en particulier pour les installations éoliennes et les centrales hydrauliques projetées en 2008, expirera à l'automne 2012. Il est aujourd'hui très probable que toutes ces installations ne voient pas le jour. En l'état actuel des choses, il semble que seul un très petit nombre des installations éoliennes projetées (plus de 470) seront mises en service dans les délais impartis. Néanmoins, si les auteurs d'un projet peuvent apporter de bons arguments (sans défaillance de leur part), Swissgrid est autorisée à prolonger les délais accordés.

Réduction de la liste d'attente

La RPC est encore trop fortement sollicitée à l'heure actuelle. Qu'est-ce que cela signifie-t-il? Sachant que toutes les installations ne seront pas réalisées, la Fondation a volontairement accordé un plus grand nombre d'avis positifs. Le montant total engagé est donc plus élevé que le plafond de quelque 420 millions de francs par an dont dispose la RPC. Par ailleurs, le prix du marché a chuté depuis le démarrage de la RPC. Les charges qui pèsent sur le fonds de subventionnement RPC sont donc plus élevées que prévu. Ces deux effets ont pour conséquence que la RPC est actuellement trop fortement sollicitée à hauteur de 140 millions de francs environ. Si toutes les installations ayant reçu un avis positif étaient réalisées, les subventions financées par la taxe maximale de 0.9 ct/kWh aujourd'hui en vigueur ne suffiraient pas pour toutes les installations.

Il convient de suivre de près l'évolution de cette demande excessive. Puisque tout porte à croire que le prix du marché n'augmentera pas à moyen terme (il était d'environ 7 ct/kWh en moyenne en 2011), il faut d'abord que des projets autorisés à hauteur de 140 millions de francs sortent de la RPC pour que la réduction de la liste d'attente.

On constate dans l'ensemble que de nombreux projets accusent des retards considérables par rapport au calendrier déposé au moment de l'annonce à la RPC. Par conséquent, en 2011 encore, les subventions réservées pour ces projets n'ont pu leur être versées. Les réserves financières du fonds RPC ont donc augmenté à nouveau. En guise de compensation, la taxe sera abaissée à 0.35 ct/kWh pour 2012 et 2013.

Les réserves actuelles sont cependant engagées à long terme et ne sont pas disponibles pour d'autres avis positifs ni pour la réduction de la liste d'attente.

Première caution pour les risques en géothermie

Pour la première fois l'année dernière, Swissgrid a octroyé une garantie de couverture des risques à un projet de production d'électricité géothermique. Cette «garantie de forage» est financée par le fonds RPC, qui dispose d'une enveloppe maximale de 150 millions de francs pour ce type de couverture des risques.

A Lavey-les-Bains (VD), une société financée par les communes, cantons et compagnies d'électricité locaux, projette de construire une nouvelle installation de production d'électricité et de chaleur à partir d'énergie géothermique. Le début des forages est programmé pour 2012. Si le projet aboutit, le site produira chaque année 3.5 GWh d'électricité et près de 20 GWh de chauffage à distance à partir de 2013.

Sans cette couverture des risques, les investisseurs n'auraient pas la possibilité de promouvoir ce projet géothermique sans être absolument certains que du courant soit produit un jour. Un maximum de 8.83 millions de francs, soit la moitié du coût effectif des forages et des tests, seront éventuellement couverts par cette garantie si la température et la quantité d'eau ne suffisent pas à produire de l'électricité.

On peut considérer que la géothermie profonde est une forme d'utilisation novatrice. S'ajoute à cela un facteur aggravant: les conditions géologiques en Suisse n'ont quasiment pas été étudiées. Ce projet relance désormais la géothermie en Suisse, qui accuse encore un énorme retard en comparaison internationale dans l'exploitation de cette nouvelle source d'énergie.

Perspectives pour la RPC

L'Office fédéral de l'énergie a élaboré au printemps 2012 la nouvelle Stratégie énergétique 2050. Les propositions sont soumises à consultation depuis le mois de septembre. Elles devraient entrer en vigueur en 2015. D'une part, il est envisagé d'élargir la RPC de manière à ce que des moyens beaucoup plus importants soient mis à disposition pour les énergies renouvelables à l'avenir. D'autre part, on peut s'attendre à des simplifications des procédures administratives de la RPC, qui souffrent de la complexité des dispositions légales.

Pour terminer, nous n'omettrons pas de remercier nos collaborateurs pour leur excellent travail. Sans leur engagement et les nombreuses optimisations apportées aux procédures, nous n'aurions pas pu faire face aux nombreuses annonces, mises en service et avis positifs qu'il nous a fallu traiter en 2011.

Nous tenons également à remercier l'Office fédéral de l'énergie et nos partenaires pour leur collaboration. Nous comptons encore sur leur soutien à l'avenir.



Peter Gruschow
Président du conseil de fondation



René Burkhard
Directeur

Chiffres de la production et de la rétribution

En 2011, 1110 installations supplémentaires subventionnées par la RPC ont démarré leur production. 3073 installations au total étaient en service à la fin de l'année. Ces installations ont fourni en 2011 près de 722 GWh d'électricité produite selon des critères de durabilité. Elles ont reçu 145.5 millions de francs au titre du tarif de reprise.

Pour la première fois depuis 2009, de nouveaux avis positifs ont pu être délivrés en juillet 2011 pour des installations bénéficiant de la RPC. 1700 de ces 2000 avis étaient destinés à des installations photovoltaïques. Entre autres conséquences, le nombre des mises en service a sensiblement

augmenté par rapport à l'année précédente.

En raison des nombreuses mises en service, la production d'électricité des installations bénéficiant de la RPC a fortement progressé entre 2010 et 2011, de 505 GWh à 722 GWh. De plus, certaines installations mises en service en 2010 ont produit pour la première fois de l'électricité pendant une année entière.

Le potentiel de production annoncé pour toutes les installations bénéficiant de la RPC mises en service à la fin de 2011 est estimé à 1056 GWh.

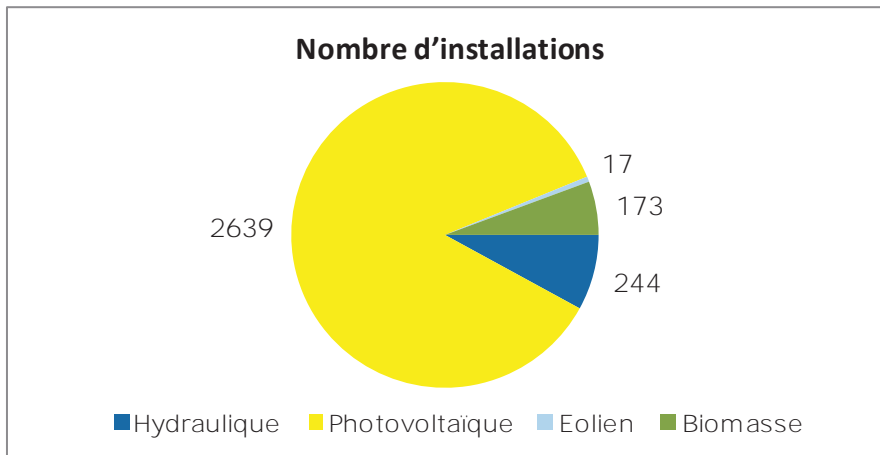
	2011			2010		
	Production	Rétribution totale par:		Production	Rétribution totale par:	
	[MWh]	Fonds RPC	Fonds RPC	[MWh]	Fonds RPC	Fonds RPC
		Prix du mar- ché	Prix du mar- ché		Prix du mar- ché	Prix du marché
		[kCHF]	[kCHF]		[kCHF]	[kCHF]
Force hydraulique	369 152	30 176	27 599	259 474	25 093	17 786
Photovoltaïque	34 124	19 500	2543	21 168	12 936	1484
Energie éolienne	44 358	4843	3372	12 949	1543	864
Géothermie	0	0	0	0	0	0
Biomasse	274 201	36 665	20 759	211 605	29 210	14 482
Total	721 835	91 184	54 273	505 196	68 782	34 616

Répartition par technologie et taux de rétribution moyens en 2011:

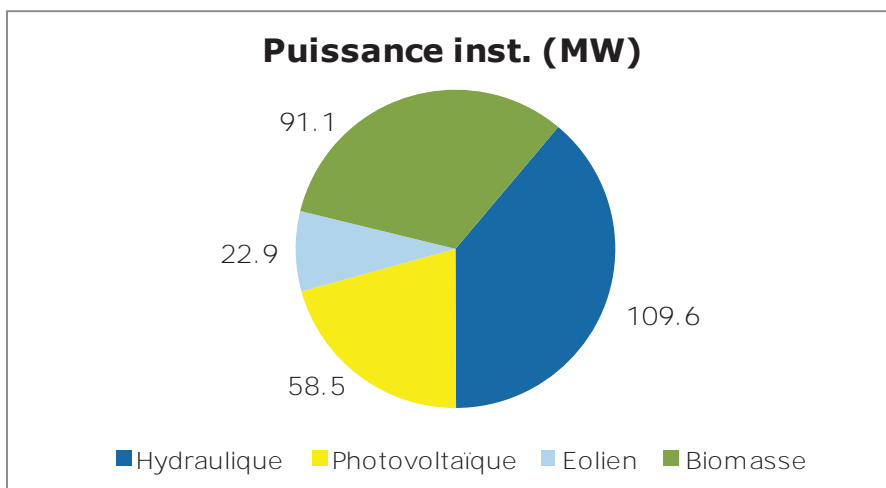
Technologie	Nombre d'installations	Ø puissance installée (kW/installation)	Ø production d'électricité (MWh/installation)	Ø rétribution totale (CHF/MWh)	Ø part de subventions RPC (%)
Hydraulique	244	449	1985	156.51	52
Photovoltaïque	2639	22	20	645.96	88
Energie éolienne	17	1350	2697	185.20	59
Géothermie	0	0	0	0	0
Biomasse	173	527	2727	209.42	64
Total	3073	92	344	201.51	63

¹ Les comptes annuels rapportent un montant de 89.5 millions de francs. Cet écart s'explique par la dissolution des provisions excédentaires constituées en 2010.

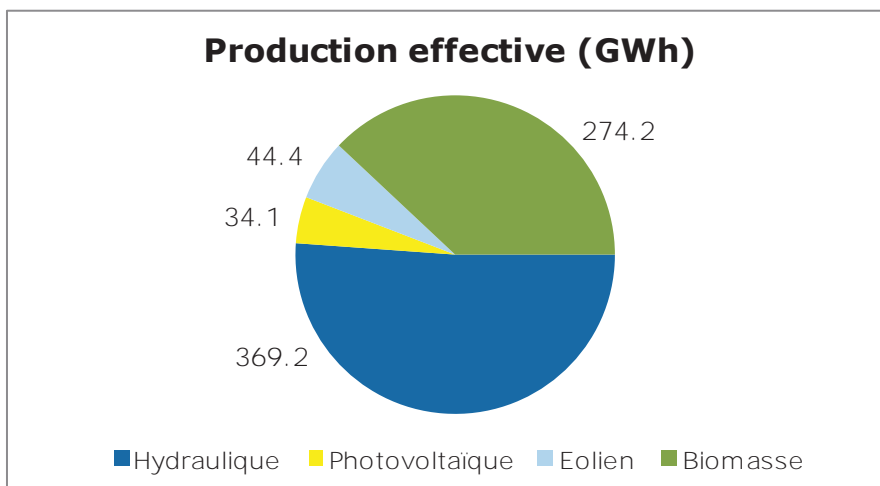
Installations en service



Nombre total d'installations en service: 3073



Puissance totale installée: 282.1 MW



Production effective totale: 721.8 GWh



Photos: Thomas Rickenmann, Wattwil

La centrale solaire de Wattwil (SG), la plus grande de Suisse orientale.

Photovoltaïque à Wattwil (SG)

Désormais dotée de sa propre installation photovoltaïque, l'entreprise Högg AG produit deux tiers de l'électricité dont elle a besoin.

Dès la phase d'étude du nouveau bâtiment industriel, il ne faisait aucun doute pour la direction de l'entreprise que l'enveloppe du bâtiment et les installations techniques devaient non seulement inclure les dernières technologies, mais aussi répondre à des critères écologiques. L'entreprise est spécialisée dans le traitement des métaux et compte parmi sa clientèle des sociétés de l'industrie solaire. Rien de surprenant, donc, à ce qu'une installation photovoltaïque soit érigée sur le toit de l'imposant bâtiment. L'entreprise a déposé une demande de subvention pour la RPC le 1^{er} mai 2008.

Partenariat

L'admission à la RPC en avril 2010 fut plutôt une surprise. La grande installation photovoltaïque fut mise à l'étude alors que les couvreurs étaient au travail et que l'entreprise générale devait faire respecter les délais. Il fallut prendre des décisions très rapides, opérer de petites corrections dans les calculs, mais aussi choisir un partenaire financier. Högg AG recherchait un investisseur disposé à construire l'installation sur le toit du bâtiment. Elle le trouvera en la personne de Thomas Grob, fondateur et président d'énergietal toggenburg, un partenaire qui lui permettra de concilier l'exécution du projet avec l'achèvement du bâtiment.

Réalisation

L'installation d'une puissance de 365 kWp, conçue et réalisée avec le concours de Megasol Aarwangen, sera mise en service fin 2010, conformément au calendrier.

Les panneaux solaires ont été inclinés à 20 degrés pour être dirigés précisément vers le sud. L'installation a été montée sur des cuves en plastique remplies de gravier, appelées «flat ports», qui ont été disposées sur le grand espace vert aménagé sur le toit.

Extension

La décision prise en octobre 2011 par le Conseil fédéral de supprimer le plafonnement de puissance de $\pm 20\%$ pour les installations photovoltaïques subventionnées par la RPC a permis de démarrer des études pour agrandir l'installation.

L'installation photovoltaïque a été érigée parallèlement au bâtiment et disposée à plat avec une inclinaison de 3 degrés. Les guides de montage ont été fixés aux cuves de ballast au moyen d'un dispositif spécial. L'installation étendue, d'une puissance de 1068 kWp, a été connectée au réseau fin 2011.

L'installation photovoltaïque est aujourd'hui la plus volumineuse de Suisse orientale. Ce projet fait figure d'exemple pour la région de Toggenbourg, qui s'est fixé des objectifs ambitieux dans sa politique énergétique.

La densité d'occupation a été privilégiée au détriment de l'inclinaison. De cette manière, l'installation complète produit nettement plus d'électricité pour un rendement légèrement réduit. Elle produit aujourd'hui deux tiers de l'électricité requise dans l'année par l'entreprise pour faire fonctionner ses machines.

On peut espérer que l'installation soit érigée en modèle non seulement pour la région de Toggenbourg, mais aussi pour l'utilisation des toits dans toute la Suisse. Elle donne la preuve que les toits sont des ressources exploitables.

Fiche technique de l'installation photovoltaïque

Puissance de l'installation	1068 kWp
Catégorie d'installation	annexe
Type de panneau	Megasol M200
Surface des modules	7163 m ²
Production annuelle	1 050 000 kWh
Onduleur	50 x Refusol 20k
Date de mise en service	07.12.2010 (1 ^{ère} étape), 28.12.2011 (extension)
Coût total de l'installation	CHF 3 500 000.-
Emplacement de l'installation	Wattwil (SG)

«La souplesse des instruments de subventionnement est importante»

La Stratégie énergétique 2050 de la Confédération attribue un rôle crucial aux sources d'énergie renouvelables. Leur promotion est une priorité, affirme Ulrich Suter, président de l'Académie suisse des sciences techniques (SATW), dans un entretien avec René Burkhard, directeur de la Fondation RPC.

La Conseil fédéral a présenté la Stratégie énergétique 2050 au printemps 2012. Comment jugez-vous cette stratégie?

Dans le fond, il me semble très judicieux de formuler une stratégie énergétique et non une simple stratégie pour l'électricité car on ne peut isoler une forme d'énergie des autres. Si nous conduisons davantage de voitures électriques par exemple, nous utilisons moins de carburants fossiles, mais nous consommons plus d'électricité. Ce plan est très ambitieux, mais je pense qu'il est réaliste.

Quel rôle jouera l'électricité? Il est certain qu'elle occupera une place plus importante dans le bouquet énergétique. Dans quarante ans par exemple, la mobilité sera essentiellement électrique. L'argument majeur du moteur à essence ou Diesel, c'est la rapidité de remplissage du réservoir. Quelques minutes suffisent car ces carburants ont une grande densité énergétique. En revanche, il faut des heures pour recharger un moteur électrique. Pour résoudre ce problème, on pourrait envisager non pas de recharger la batterie, mais de la déposer à la station pour retirer une batterie pleine contre paiement de la différence de charge.

La stratégie énergétique repose sur l'hypothèse que les centrales nucléaires disparaîtront en Suisse...

Celles qui sont aujourd'hui en service ne produiront plus d'électricité à l'avenir. C'est une certitude. Certes, aucune loi naturelle ne prouve qu'il n'y existe aucun moyen de rendre les centrales nucléaires plus sûres. Le problème est que nous ne savons pas encore comment y parvenir. Par ailleurs, il faut des dizaines d'années et beaucoup d'argent pour développer de nouveaux types de centrales nucléaires. La production d'électricité à partir du thorium, qui n'est en soi pas radioactif, sera peut-être d'actualité dans dix ou vingt ans. Quant à savoir si cette technologie accèdera au marché, cela est incertain. C'est pourquoi il est raisonnable d'envisager pour 2050 un bouquet énergétique sans électricité nucléaire.

Pour y parvenir, nous devons réaffecter pas moins de 40% de notre production d'électricité...

La Suisse est dans une situation confortable grâce aux capacités de stockage dont elle dispose avec ses centrales de pompage. Ces installations per-

mettent de stocker ponctuellement l'énergie produite, une possibilité qu'offrent peu de pays en Europe.

Si nous développons ces capacités de stockage, nous pourrions aussi produire davantage d'électricité à partir de sources intermittentes. Il serait bien évidemment possible de remplacer l'uranium par le charbon ou le gaz, mais nous entrerions alors en conflit avec les objectifs climatiques. Nous devons réduire l'empreinte carbone, c'est pourquoi les énergies envisageables se limitent pratiquement aux seules sources intermittentes telles que le vent ou le soleil.

La géothermie fait naître des espoirs.

Elle est, à l'exception de l'eau, la seule forme d'énergie renouvelable qui pourrait servir d'énergie en ruban à flux constant. Son potentiel correspond probablement à celui d'une centrale nucléaire moderne. Il ne va pas au-delà car on ne peut percer autant de trous qu'on le souhaiterait. Ils se parasiteraient alors mutuellement.

La RPC prend en charge la moitié du coût des forages par le biais d'une couverture des risques. C'est le cas à Lavey-les-Bains et bientôt aussi à Saint-Gall. Mais on en sait très peu sur le sous-sol.

Si l'on perce des trous de forage de plusieurs kilomètres de profondeur dans la terre, les propriétés du sous-sol deviennent en effet rapidement un mystère. Mais je pense que nous devrions être plus audacieux avec la géothermie. On ne peut l'ignorer. Il s'agit d'une énergie en ruban très prometteuse, qui peut en outre être régulée.

Quelles formes d'énergies renouvelables promettent les meilleurs résultats?

Elles sont toutes viables. Il reste à trouver la combinaison optimale. Il serait sage de promouvoir raisonnablement toutes les formes d'énergie renouvelable: photovoltaïque, thermie solaire, énergie éolienne, géothermie, ou encore la construction de barrages plus volumineux. Il faut être conscient que chaque forme d'énergie a ses limites. Pour l'éolien, ce sont les emplacements et la protection des paysages; s'y ajoutent les règlements de la construction pour les installations solaires.

Existe-t-il une autre technologie à fort poten-



Promouvoir raisonnablement toutes les sources d'énergie renouvelables: Ulrich Suter, président de la SATW (à droite) et René Burkhard.

tiel qui devrait être subventionnée par la RPC?

Nous devrions nous concentrer sur ce qui a déjà été mis sur le marché et qui fonctionne. Mais il ne s'agit pas de se mettre des œillères. On pourrait par exemple promouvoir le couplage chaleur-force. Bien que cette forme d'énergie requière des carburants fossiles, elle présente l'avantage de garantir un approvisionnement autonome (hors réseau) en électricité et en chaleur.

Est-il souhaitable que la RPC subventionne également des installations étrangères, par exemple des centrales solaires en Espagne?

Tant que la subvention d'installations à l'étranger correspond à la stratégie nationale et qu'elle est éthiquement responsable, pourquoi pas? Il me paraîtrait en revanche immoral d'investir dans une centrale au charbon en Pologne.

Peut-on améliorer encore les technologies déjà employées? On a beaucoup parlé par le passé des supraconducteurs, par exemple, des câbles spéciaux qui transportent le courant presque sans aucune perte...

Les supraconducteurs ne sont plus vraiment une priorité aujourd'hui car on est désormais capable de transporter le courant dans des lignes de courant continu. Au barrage des Trois-Gorges, en Chine, les usines hydro-électriques sont raccordées à des lignes de courant continu d'un million de volts chacune. La conversion en courant alternatif

pose certes quelques difficultés, mais seuls 3% environ du courant sont perdus sur une distance de 1000 kilomètres. Les pertes sont beaucoup plus importantes avec le courant alternatif. Dans ces conditions, avons-nous encore besoin de supraconducteurs?

Et pour le stockage, quelles solutions s'offrent à nous?

Les batteries lithium-air sont une option de stockage mobile très intéressante car leur densité de stockage est presque égale à celle de l'essence. Leur seul inconvénient est qu'elles ne sont pas encore sûres car le lithium ne supporte pas l'humidité. Mais ce n'est qu'une question de temps avant que de nouveaux types de batteries aux densités de stockage plus importantes ne voient le jour. Pour les capacités et puissances stationnaires plus élevées, la production électrique de gaz ou de méthanol à partir de CO₂ est une question centrale.

Dans le cadre de la RPC, certains se demandent s'il ne serait pas judicieux de supprimer la limitation imposée aux subventions et de verser des aides au plus grand nombre possible d'installations, selon le modèle allemand. Qu'en pensez-vous?

J'ai un avis partagé sur l'encouragement par la rétribution à prix coûtant du courant injecté. C'est un bon instrument si la technologie destinée à être employée n'est pas compétitive sans subventions. À l'Académie suisse des sciences techniques, nous

avons conclu au printemps dernier une étude qui indique comment promouvoir au mieux les énergies renouvelables.

Quel mode d'encouragement préconisez-vous?

Nous sommes arrivés à la conclusion que les exigences posées aux instruments diffèrent en fonction du degré de maturité de la technologie (récente et balbutiante, puis perfectionnement jusqu'au seuil de maturité). Au début du cycle, la rétribution de l'injection est la meilleure solution. En fin de cycle, il vaut mieux opter pour un modèle de primes ou un système de quotas. Il faut éviter à tout prix des distorsions du marché qui freineraient le perfectionnement technologique. Mais le fait est que tous les modèles présentent des inconvénients. **Il est donc crucial d'adapter régulièrement les mécanismes d'encouragement à l'évolution des technologies et d'amener consciemment celles-ci à la maturité commerciale.**

Où en sont les technologies des énergies renouvelables dans votre modèle progressif?

La géothermie se trouve encore en bas de l'échelle. Cette technologie est récente et encore balbutiante. Quant au photovoltaïque, certaines questions demeurent sans réponse définitive. Ce mode de production n'est pas encore tout à fait compétitif. Les petites centrales hydrauliques, en revanche, sont arrivées à maturité. Il conviendrait donc de ne plus les promouvoir par la rétribution à prix coûtant du courant injecté. Le vent et la biomasse se trouvent aujourd'hui dans une phase intermédiaire. Bien entendu, les classements changent au fil du temps puisque les technologies évoluent vers la maturité. **Il est important de disposer d'instruments de promotion souples mais stables, qui offrent aux producteurs une sécurité d'investissement sur une vingtaine d'années.**

Le premier levier d'amélioration est l'amélioration de l'efficacité, puis en dernier recours

la suffisance, à savoir la restriction de la consommation.

L'efficacité est une question clé. Mais les possibilités offertes par les moteurs électriques sont déjà fortement exploitées. La question de la suffisance est quelque peu différente. Il s'agit par exemple de savoir si je souhaite vraiment avoir une température ambiante moins élevée en été que celle dont je souhaite disposer en hiver.

Mais comment réguler la consommation?

Le seul outil réellement efficace est le prix. Je ne peux interdire à personne de rafraîchir son appartement en été. Seule une infime partie de la population réagit aux arguments éthiques ou affectifs, mais nous sommes presque tous sensibles au prix. À l'exception d'une petite minorité pour laquelle le prix n'entre jamais en ligne de compte. Mais il est certain que les prix de l'électricité augmenteront, ne serait-ce qu'en raison des lourds investissements à venir dans le réseau et la production.

Voilà qui pourrait générer des tensions sociales et politiques...

On ne peut nier qu'il existe une société à deux vitesses. Mais en moyenne, la consommation d'électricité diminue, et c'est cela qui compte. La question décisive de la stratégie énergétique est de savoir si notre industrie est disposée à payer plus pour son énergie et est capable de le faire. Elle se trouve aujourd'hui déjà dans une situation difficile avec le cours du franc par rapport à l'euro. De plus, la hausse du prix de l'électricité est inévitable puisque l'extension du réseau est indispensable depuis un certain temps déjà. Mais pour avancer sur le dossier de l'énergie, nous devons nous pencher ensemble sur la question et impliquer les citoyens dans la transition énergétique. En effet, si on nous le demande, nous sommes souvent prêts à accepter certains inconvénients. Voilà qui est surprenant, mais vrai.



Ulrich Suter

Ulrich Suter est président de l'Académie suisse des sciences techniques (SATW), qui a été chargée par la Confédération d'étudier en amont les opportunités et les défis liés aux nouvelles technologies.

L'Académie a un but non lucratif et elle est politiquement indépendante. Elle réunit des personnes et organisations qui se consacrent aux sciences techniques. Elle est membre de l'Académie suisse des sciences. Ulrich Suter, 68 ans, est un ancien chercheur et professeur de l'EPF de Zurich spécialisé dans

les sciences des polymères. Il a été vice-président de la recherche de l'établissement jusqu'en 2005. Dans les années 1980, il a enseigné le génie chimique au Massachusetts Institute of Technology (MIT) de Cambridge, aux Etats-Unis. Il est aujourd'hui membre de nombreuses autres institutions scientifiques. Il exerce le mandat de président du conseil d'administration de la société Wicor Holding à Rapperswil (SG) et siège au conseil d'administration de Sika à Baar et de Global Surface AG à Nussbaumen (TG).

Prix du marché

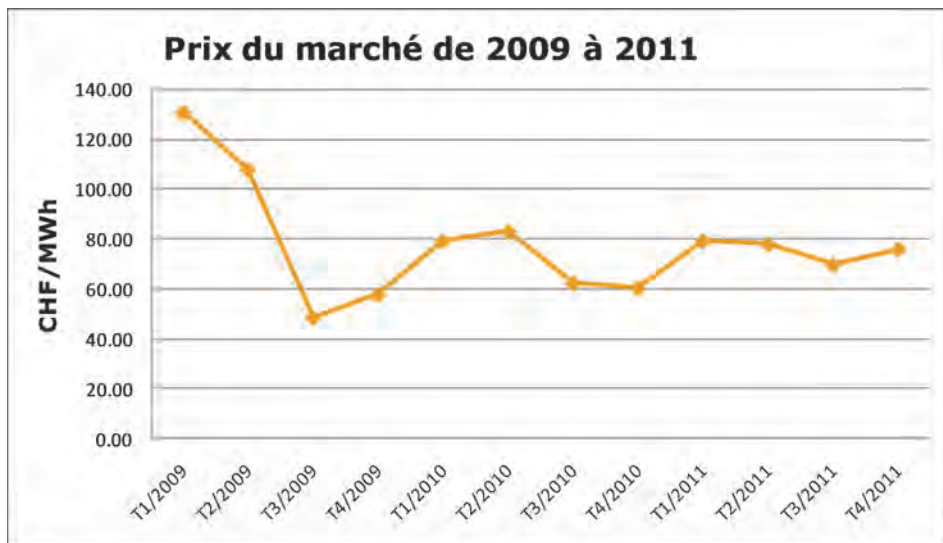
Le prix du marché est un facteur décisif de la hausse ou de la réduction du fonds RPC. Le prix de marché de l'électricité était très faible en 2011. Par conséquent, le fonds RPC a dû consacrer davantage de moyens à la rétribution des installations.

Les producteurs qui bénéficient de la RPC perçoivent un taux de rétribution prédéterminé pour le courant produit. Ce taux de rétribution est ajusté chaque année pour les installations de biomasse et les centrales hydrauliques en fonction, entre autres, de l'énergie produite l'année précédente.

Le tarif de reprise versé aux producteurs bénéficiaires de la RPC est couvert en partie par la vente du courant produit. Plus précisément, les groupes-bilan achètent le courant subventionné par la RPC aux prix du marché. La différence est prélevée sur le fonds RPC.

Le prix du marché étant nettement inférieur au taux de rétribution, le fonds RPC doit mobiliser des moyens importants. Le prix du marché exerce donc une influence non négligeable sur l'émission de nouveaux avis d'admission à la RPC.

Le prix du marché s'est stabilisé entre 70 et 80 CHF/MWh en 2011. Cependant, puisqu'il demeure très faible, il faut puiser beaucoup plus d'argent dans le fonds RPC que ce n'était le cas au début de 2009.



Le prix du marché exerce une influence non négligeable sur l'émission de nouveaux avis d'admission à la RPC.



L'installation au biogaz de la famille Schnyder à Bösingen (FR) est un projet pionnier d'utilisation de la biomasse.

Installation au biogaz à Bösingen

L'installation au biogaz qui produit du courant pour la ferme de la famille Schnyder est l'une des 173 installations de biomasse déjà en service qui sont subventionnées par la rétribution à prix coûtant du courant injecté.

La commune de Bösingen, dans le canton Fribourg, a accueilli sa première installation au biogaz à usage agricole en 1979. Les deux cuves de fermentation peuvent contenir chacune près de 80 mètres cubes de biomasse. Christoph Schnyder, pionnier du biogaz, avait construit l'installation sur son exploitation agricole. Son fils Thomas l'a modernisée et étendue en 2007. La famille Schnyder cultive 32 hectares de terre et élève 50 truies et 400 porcs à l'engrais.

Pourquoi agrandir l'installation?

La famille Schnyder compte parmi les pionniers du biogaz en Suisse. Christoph et aujourd'hui Thomas Schnyder ont acquis une grande expérience dans l'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques et dans la production de biogaz.

De 1979, date de construction de l'installation, jusqu'à sa modernisation en 2007, les deux agriculteurs n'ont cessé d'apporter des améliorations techniques et d'optimiser la procédure. L'extension générale de l'installation est motivée par les raisons suivantes:

- meilleure fermentation et plus grande production de biogaz;
- intégration des dernières technologies et plus grande capacité de (co)substrats;
- fonctionnement des deux anciennes turbines à gaz à plein régime (jusqu'à maintenant utilisées à seulement 50% de leur puissance);
- plus forte valeur ajoutée grâce à la vente d'électricité et au recyclage des cosubstrats.

Grâce à l'agrandissement de son installation, Thomas Schnyder bénéficie de la rétribution à prix coûtant du courant injecté depuis le 1^{er} janvier 2009.

Fiche technique de l'installation au biogaz

Type d'installation	Autre installation de biomasse
Puissance de l'installation	210 kW
Production annuelle	~ 1 400 000 kWh
Turbines à gaz	Capstone C30 (2 x), Capstone C150 (1 x)
Mise en service	30.06.1979 (1 ^{re} étape), 01.10.2007 (extension)
Emplacement de l'installation	Bösingen (FR)

Financement des frais supplémentaires

Le financement des frais supplémentaires (FFS) peut être considéré comme le précurseur de la subvention par la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). Cet instrument de subventionnement subsiste toutefois encore aujourd'hui. 1516 installations d'une production totale de 413 GWh en ont bénéficié en 2011.







Une règle a été instaurée pour protéger les installations en place: les producteurs peuvent prétendre à un prix annuel moyen de 15 à 16 ct/kWh jusqu'en 2025. Le délai est même prolongé jusqu'en 2035 pour les centrales hydrauliques. Les frais supplémentaires à payer par les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) et/ou les fournisseurs d'électricité (par rapport à l'achat d'énergie auprès du fournisseur en amont) peuvent être déclarés à Swissgrid. Swissgrid utilise le fonds de la Fondation RPC pour rembourser les frais supplémentaires déclarés.

Les installations mises en service avant le 1^{er} janvier 2006 sont autorisées à participer au FFS.

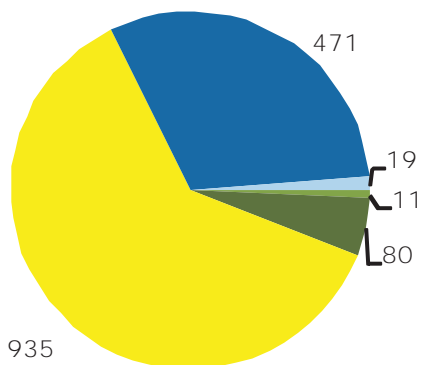
L'admission est également soumise à la signature d'un contrat d'achat d'électricité avec un GRD ou un fournisseur d'électricité avant l'entrée en vigueur de la loi sur l'énergie du 1^{er} janvier 2009.

En 2011, 1516 installations ont bénéficié du financement des frais supplémentaires. Elles ont produit au total 413 GWh, lesquels ont été subventionnés par le fonds RPC à hauteur de 27.6 millions de francs à la date de reddition des comptes.

Le tableau ci-après présente les frais supplémentaires déclarés en 2011 à la date du 15 mai 2012. Les provisions pour 2011 sont déjà incluses.

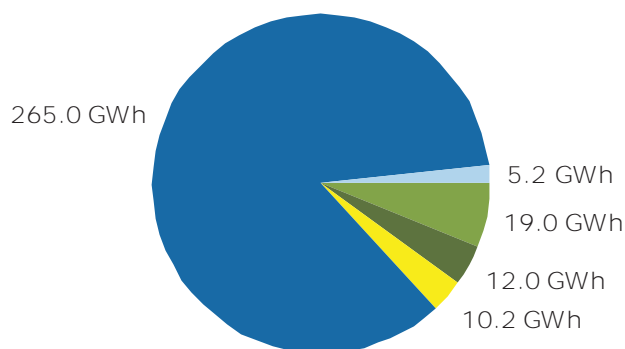
Technologie	Nombre	Surplus d'énergie produit [GWh]	Frais supplémentaires par technologie (kCHF)
 Biomasse	11	19.0	2351
 Géothermie	0	0.0	0
 Gaz d'épuration et biogaz	80	12.0	1074
 Photovoltaïque	935	10.2	924
 Hydraulique	471	265.0	21 347
 Eolien	19	5.2	433
Total	1516	311.4	26 129

FFS 2011: nombre d'installations par technologie



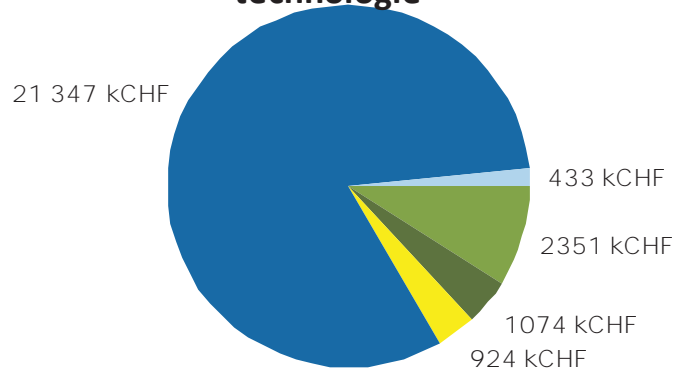
Nombre total d'installations: 1516

FFS 2011: surplus d'énergie injecté par technologie



Surplus total d'énergie injecté: 311.4 GWh

FFS 2011: frais supplémentaires par technologie



Total des frais supplémentaires: 26 129 kCHF



L'installation éolienne du Gries, dans le Valais, est la plus élevée d'Europe.

Installation éolienne sur le col du Gries

Martin Senn, fondateur de SwissWinds, cesse depuis 2003 l'idée de construire des centrales éoliennes sur des sites alpins. L'installation pilote sur le col du Gries, dans le Valais, est sa première victoire.

SwissWinds administre des projets dont la capacité totale dépasse les 100 installations. La société a pour objet de développer l'énergie éolienne dans un environnement idéal loin des zones fortes peuplées et d'utiliser les infrastructures existantes pour réduire au minimum l'impact sur l'environnement. Elle a choisi de produire de l'électricité éolienne sur le col du Gries, à la frontière entre le Valais et l'Italie, qui présente d'excellentes conditions selon ses critères.

Réalisation de l'installation

Une fois le site du Gries déclaré apte à la production d'énergie éolienne par le Conseil d'Etat du canton du Valais, SwissWinds a obtenu le permis de construire pour l'installation pilote en février 2010. La remise en état de l'infrastructure existante a commencé au début de l'automne 2010. La fin des travaux réalisés à l'été 2011 a été célébrée le 30 septembre 2011 en présence de la Conseillère fédérale Doris Leuthard. L'installation a été raccordée au réseau suisse d'électricité le 1^{er} mars 2012 après plusieurs mois de tests concluants.

Sur les sites des hautes Alpes tels que le Gries, les chantiers sont limités à une courte période en été. Les travaux doivent donc être parfaitement coordonnés, du premier déblaiement de neige au raccordement au réseau, en passant par le revêtement des chaussées, les fondations, la tranchée à câbles et le montage de l'installation.

Hormis le court laps de temps disponible, l'espace réduit complique les travaux sur un chantier réalisé dans les hautes Alpes. La parcimonie dans l'utilisation de l'espace disponible et les méthodes non conventionnelles utilisées ont permis de réduire au strict minimum l'impact des travaux sur la nature fragile. SwissWinds et ses partenaires ont dû réaliser un exploit logistique pour construire l'installation éolienne à 2465 mètres d'altitude.

Les enseignements tirés du projet

La construction et l'exploitation de l'installation pilote ont entre autres permis de tirer des enseignements importants en matière de logistique des transports et d'antigivrage. SwissWinds a conçu des solutions ad hoc avec des partenaires locaux. Ils ont mis au point un système de transport spécial qui leur a permis de franchir les virages serrés du col du Nufenen avec les pales de 35 mètres de long et de les amener sur le Gries. Cette installation, la plus élevée d'Europe, confirme l'expertise de SwissWinds dans les projets d'énergie éolienne en altitude.

L'énergie éolienne produite dans les Alpes peut jouer un rôle décisif dans la sécurité d'approvisionnement en Suisse si les projets sont bien pensés et s'ils sont planifiés et réalisés en coopération avec tous les groupes d'intérêt impliqués. Les Alpes suisses regorgent de sources d'énergie renouvelables. Il s'agit de les exploiter avec des technologies intelligentes et modernes. La Suisse dispose de ressources éoliennes, solaires et hydrauliques suffisantes pour mener à bien la politique énergétique fédérale.

Fiche technique de l'installation éolienne

Type de turbine éolienne	Enercon E-70
Puissance de l'installation	2.3 MW
Production d'énergie	~ 4 mio kWh/an
Nombre de turbines	1 (5 prévues au total)
Hauteur du moyeu:	85 mètres
Altitude	2465 mètres
Mise en service de l'installation	Mars 2012
Emplacement de l'installation	Gries, à proximité du col du Nufenen (VS)

Couverture des risques d'un projet géothermique dans la vallée du Rhône

Pour la première fois en 2011, une couverture des risques a été accordée, sous forme de caution, à un projet de production d'électricité géothermique. AGEPP SA, société financée par des communes, cantons et compagnies d'électricité locaux, projette de construire à Lavey-les-Bains (VD) une installation de production d'électricité et de chaleur à partir de l'énergie géothermique. Le fonds RPC se porte caution du projet. À l'image d'une compagnie d'assurance, il s'engage à prendre en charge la moitié des frais de forage en cas d'échec lors des essais.

La géothermie profonde est encore très peu développée en Suisse. L'étude des conditions géologiques dans les profondeurs adéquates (entre 3000 et 6000 mètres) en est encore à ses balbutiements. Or, cette technologie est déjà largement exploitée dans plus d'une vingtaine de pays, dont les Etats-Unis (3100 MW de puissance installée), le Mexique (960 MW) et l'Italie (850 MW).

Le Parlement souhaite que la géothermie soit rendue exploitable en Suisse. La loi sur l'énergie (LEne, art. 15b) stipule donc la mise à disposition de cautions plafonnées à 150 millions de francs par le biais de la RPC pour garantir les projets géothermiques. Grâce à cette couverture des risques, il est plus simple pour les investisseurs de promouvoir un projet géothermique sans qu'ils aient la certitude absolue que du courant soit produit un jour.

Pour la première fois aujourd'hui, les avancées réalisées dans un projet géothermique ont donné lieu à l'octroi d'une couverture des risques.

La Fondation RPC, qui surveille l'administration des fonds de la RPC pour le compte de Swissgrid, s'engage à réserver jusqu'à 50% des frais effectifs de forage et de test et à les prendre en charge si la température de l'eau et le débit ne suffisent pas à produire de l'électricité. Le montant garanti pour le projet d'installation de production géothermique de courant et de chaleur à Lavey-les-Bains, dans le canton de Vaud, est plafonné à 8.83 millions de francs.

Production de courant et de chaleur prévue à partir de 2013

La demande déposée par AGEPP SA a été approuvée à l'issue de plusieurs mois de tests. Un groupe de quatre experts indépendants en géothermie et géologie a estimé que le projet satisfaisait aux exigences formulées dans l'annexe 1.6 de l'Ordonnance sur l'énergie (OEne) et que les données fournies par AGEPP SA étaient plausibles. AGEPP SA démarrera les travaux de forage pour l'installation en 2012 et – si tout se déroule comme prévu – produira de l'électricité et de la chaleur.

Si le projet est concluant, les responsables tablent sur une production annuelle d'électricité de 3.5 GWh, soit la consommation d'un millier de ménages. La chaleur produite (environ 20 GWh) sera notamment destinée à alimenter les réseaux de chauffage à distance de Lavey-les-Bains et St-Maurice. Une autre partie de la chaleur produite sera livrée à une agence d'Armasuisse et aux bains thermaux de Lavey.

Appels d'offres publics concernant les mesures d'efficacité énergétique

Des programmes et projets visant à réduire la consommation d'électricité de l'industrie, des services et des ménages sont identifiés puis subventionnés dans le cadre d'appels d'offres concurrentiels.

Les demandes déposées sont soumises à un processus de vente aux enchères. L'aval est donné aux projets ou programmes qui présentent le meilleur rapport coût/efficacité, c'est-à-dire qui permettent d'économiser des kilowattheures au meilleur prix. Ce système doit contribuer de manière décisive à la réduction de la consommation d'énergie en mobilisant aussi peu de moyens financiers que possible.

Les fonds destinés à financer les projets et programmes sélectionnés dans le cadre des appels d'offres proviennent des sommes prélevées au titre du supplément sur les coûts de transport du réseau à haute tension (supplément LEne) et sont versés par la Fondation RPC. Tout au plus 5% de ces fonds peuvent être utilisés pour des appels d'offres concurrentiels.

13.6 millions de francs de subventions

Pour la deuxième fois en 2011, des appels d'offres concurrentiels ont été soumis pour des projets et programmes d'économie d'électricité pour l'industrie, les services et les ménages. Ils représentent un budget total de 15 millions de francs. 31 projets et 13 programmes ont été admis.

Subventionnés à hauteur de 13.6 millions de francs au total, ils permettront d'économiser

un maximum d'électricité à moindre coût et le plus longtemps possible.

4.4 millions de francs ont été versés aux projets, 9.2 millions aux programmes. Le rapport coûts/efficacité, c'est-à-dire le montant subventionné par kilowattheure économisé, est compris entre 1.5 et 14.9 centimes par kilowattheure pour les projets (4.40 ct/kWh en moyenne), entre 1.1 et 10.4 ct/kWh pour les programmes (1.85 ct/kWh en moyenne).

Les projets et programmes qui ont remporté les deux premiers appels d'offres concurrentiels réalisent une économie annuelle d'électricité de 102 millions de kWh. Les économies totales annoncées grâce à toutes les mesures prises sont estimées à 1.2 milliard de kWh pour la durée d'utilisation des installations et appareils concernés.

Les troisièmes appels d'offres concurrentiels ont été soumis le 30 novembre 2011 pour un budget de 15 millions de francs.

Des informations supplémentaires sont publiées sur le site Internet de la société indépendante Pro-Kilowatt, qui gère les appels d'offres (www.prokilowatt.ch).



La centrale hydraulique de l'Engstligenalp est entièrement située en amont des chutes de l'Engstligen, site naturel protégé.



Seuls les murs de retenue de l'ancienne centrale électrique de 1934 sont encore debout. Un dispositif de calcul automatique et un dessableur y ont été ajoutés.

Centrale hydraulique sur l'Engstligenalp

Une petite installation hydraulique mise en service sur l'Engstligenalp, dans le canton de Berne, au printemps 2011, fait figure d'exemple en matière de viabilité environnementale et de compatibilité écologique.

La société de chemins de fer de montagne de l'Engstligenalp exploite depuis 1934 une petite installation hydraulique pour assurer l'approvisionnement en électricité de ses téléphériques. La concession arrivant bientôt à expiration, la société a décidé de construire une nouvelle installation environ huit fois plus puissante que l'ancienne centrale électrique, mais dont l'impact sur les paysages protégés sera moindre.

Etude et réalisation

Grâce à la qualité des études réalisées et à l'implication en amont de groupes d'intérêt, le projet a tenu compte des considérations écologiques importantes. Par la suite, il s'est heurté à une résistance minime de la part des autorités et des organisations de protection de l'environnement. La centrale électrique a été mise en service dès avril 2011, soit à peine deux ans après le dépôt de la demande de construction, grâce à l'octroi rapide de la concession et à l'exploit réalisé sur le chantier. Près de 60% de la production annuelle est générée du 15 mai au mois d'août grâce à la fonte des neiges et des glaces sur le glacier du Wildstrubel, qui a été réduit à peau de chagrin par le réchauffement climatique.

La nouvelle construction, réalisée dans une réserve naturelle cantonale d'importance nationale dans l'Inventaire fédéral des paysages, était soumise à

des exigences strictes: il a fallu enterrer les quelque 400 mètres de conduite sous pression ainsi que la centrale. Ces conditions ont porté les coûts d'investissement à 2.5 millions de francs, qui auraient difficilement pu être supportés sans la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC).

La société Bergbahnen Engstligenalp AG, à Adelboden, a octroyé le mandat d'entreprise générale à Hydro-Solar Engineering AG, implantée à Niederdorf. Les entreprises locales qui ont construit l'installation furent confrontées à plusieurs difficultés: l'exposition à près de 2000 mètres d'altitude à un emplacement couvert de neige la majeure partie de l'année et la construction dans une réserve naturelle, qui exigeait de limiter au possible l'impact des travaux.

En phase avec la nature, la culture alpine et le tourisme

«Dès le début des travaux de modernisation de la centrale, il s'agissait de les concilier avec la nature, la culture alpine et le tourisme», explique Samuel Moser, membre du conseil d'administration de Bergbahnen Engstligenalp AG. «Les avis positifs formulés par les organisations impliquées ont confirmé lors de la procédure d'autorisation que le projet allait remplir les critères stricts qui lui étaient imposés. Aujourd'hui, des spécialistes citent d'ores et déjà la centrale électrique d'Engstligenalp en exemple pour la réussite du processus et la haute viabilité environnementale du projet», ajoute-t-il.

Fiche technique de la petite installation hydraulique

Type de centrale hydraulique	Centrale au fil de l'eau
Hauteur de chute brute	56.9 m
Débit maximum	1.35 mètres cubes/seconde
Puissance de l'installation	600 kW
Production annuelle	2.0 GWh
Date de mise en service	15 avril 2011
Emplacement de l'installation	Adelboden, Engstligenalp (BE)

Remboursement aux gros consommateurs

La loi sur l'énergie prévoit l'exonération partielle de la taxe RPC pour les grands consommateurs d'électricité. Plus de 4 millions de francs ont été remboursés à 26 gros consommateurs avec effet rétroactif pour 2010.

Les consommateurs finaux dont les dépenses d'électricité représentent plus de 10% de la valeur ajoutée brute sont considérés comme de gros consommateurs. Ils peuvent déposer une demande de remboursement pour la part des suppléments RPC qui dépasse 3% de leurs dépenses d'électricité (art. 31, al. 1 de l'Ordonnance sur l'énergie (OEn)).

Cette demande doit être remise à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) au plus tard six mois après la fin de l'exercice comptable concerné. La demande est ensuite examinée par le BDO, un organisme de révision mandaté par l'OFEN.

Les requérants dont la demande est acceptée se voient rembourser par la Fondation RPC l'excédent de supplément versé, augmenté des intérêts.

Renaturation des eaux

La politique suisse de protection des eaux a entre autres pour objectif de conserver ou rétablir les fleuves et rivières proches de l'état naturel qui présentent ou présentaient un espace, un débit et une qualité de l'eau suffisants. La fondation RPC gère pour le compte de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) les moyens financiers destinés à la renaturation des eaux.

La loi sur la protection des eaux impose le prélèvement de 0.1 ct/kWh sur le transport d'électricité sur le réseau à très haute tension depuis 2011.

Les quelque 56 millions de francs ainsi récoltés chaque année servent à financer des mesures de renaturation qui réduisent l'impact négatif de l'exploitation de l'énergie hydraulique, comme les ondes positives ou négatives (beaucoup ou peu d'eau sous la centrale

électrique), le régime de charriage et la migration des poissons. Dans les cours d'eau, l'écoulement des eaux sous une centrale électrique peut varier d'un jour à l'autre. Le charriage naturel est aujourd'hui fortement réduit dans de nombreux cours d'eau. Les poissons ne peuvent surmonter les obstacles – barrages, centrale hydroélectrique au fil de l'eau ou murs immergés – qui se dressent sur leur chemin. Toutes ces répercussions négatives sur la flore et la faune disparaîtront au cours des années et décennies à venir dans le cadre de ce programme.

La fondation en bref

La «Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)», fondation indépendante au sens de l'art. 80 ss. CC, a vu le jour en février 2009. Elle a son siège à Frick, dans le canton d'Argovie.

La fondation a pour objet de percevoir et gérer les suppléments sur les coûts de transport des réseaux à haute tension mentionnés à l'article 15b, al. 1, LEné, dans le respect des dispositions de la Loi sur l'énergie (LEne), de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et des ordonnances en la matière. Ces suppléments visent à promouvoir les énergies renouvelables conformément à la LEné, à la LApEI et aux ordonnances correspondantes.

Ils permettent notamment à financer la rétribution à prix coûtant du courant injecté pour l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables et de financer les frais supplémentaires. Ils sont aussi utilisés pour financer les appels d'offres concurrentiels qui promeuvent les mesures de gain d'efficacité dans le secteur de l'électricité et les pertes résultant des cautionnements pour couverture des risques octroyés aux installations géothermiques dans toute la Suisse. Les suppléments perçus sont enfin destinés à financer des indemnités versées aux concessionnaires qui prennent des mesures pour assainir leurs centrales hydrauliques, de même que les coûts mentionnés à l'article 24, al. 6 de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI), par exemple les coûts de l'énergie d'ajustement du groupe-bilan pour les énergies renouvelables et les frais d'exécution du groupe-bilan pour les énergies renouvelables.

Les organes de la fondation sont le conseil de fondation et l'organe de révision.

Conseil de fondation au 31 décembre 2011

Peter Gruschow, de Vechigen, à Muntelier, président

Hans Martin Tschudi, de Schwanden GL et Bâle, à Riehen, vice-président

Gottfried Weber, d'Arth, à Arth, membre

Directeur

René Burkhard, de Sumiswald, à Kaisten

Organe de révision de l'exercice 2011

KPMG AG, Zurich

Autorité de surveillance

Département fédéral de l'intérieur (DFI)

Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)

Téléphone +41 58 580 21 11

Fax +41 58 580 21 21

stiftung-kev@swissgrid.ch

www.stiftung-kev.ch

Adresse postale

Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)

c/o swissgrid sa

Dammstrasse 3

Case postale 22

CH-5070 Frick